



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL--Publication du rapport de vérification opérationnelle

Le vérificateur général Micheal Pickup a rendu public aujourd'hui, 29 mai, son rapport de vérification opérationnelle de 2018. Il contient trois chapitres.

Premier chapitre : programmes de subventions. Le vérificateur général a examiné la gestion d'environ 45 millions de dollars affectés à divers programmes de subventions des ministères de l'Agriculture, des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, et des Ressources naturelles. Voici les principales conclusions :

- dans l'ensemble, les ministères ont suivi leurs politiques régissant l'attribution et le versement des subventions;
- les ministères doivent s'efforcer de mieux gérer les risques liés à l'administration de programmes efficaces, y compris la manière dont les subventions sont pensées et organisées;
- les ministères doivent s'efforcer de mieux énoncer leurs attentes et d'indiquer clairement ce que les programmes doivent accomplir, pour ensuite pouvoir mesurer les résultats réels par rapport aux attentes énoncées. « Même si les mesures de contrôle sur les 45 millions de dollars versés sous forme de subventions ont été suffisamment efficaces, les ministères doivent mieux déterminer ce que les dépenses doivent permettre d'accomplir. On pourra ainsi comparer de manière utile les résultats obtenus en fonction de l'argent dépensé et des attentes exprimées », indique M. Pickup.

Deuxième chapitre : établissements correctionnels. Nous nous sommes penchés sur la manière dont le ministère de la Justice gère les risques pour la sûreté et la sécurité d'environ 500 détenus et de près de 600 employés qui se trouvent dans les quatre établissements correctionnels pour adultes. Voici les principales conclusions :

- le ministère ne dispose pas d'une politique globale de gestion des risques pour la sûreté et la sécurité des personnes qui vivent et travaillent dans les quatre établissements correctionnels pour adultes, et de celles qui s'y rendent à titre de visiteurs;
- dans certains cas, les politiques et les pratiques du ministère n'ont pas été suivies. Par exemple, l'approbation nécessaire à l'isolement n'était pas toujours versée au dossier des détenus;
- des faiblesses ont été décelées dans le processus d'embauche et dans la formation continue. Par exemple, des employés ont été embauchés sans vérification du casier judiciaire et une formation obligatoire, comme Understanding and Responding to Mental Illness, n'a pas toujours été suivie.

« Les Néo-Écossais comptent sur le ministère de la Justice pour bien gérer les risques pour la sûreté et la sécurité dans les quatre établissements correctionnels pour adultes, souligne M. Pickup. L'examen a permis de constater que le ministère avait du travail à faire pour démontrer qu'il s'acquitte de cette responsabilité. Il doit agir rapidement pour remédier aux lacunes dans les secteurs clés, notamment dans ses pratiques de dotation en personnel. »

Troisième chapitre : Programme d'exécution des ordonnances alimentaires. L'examen s'est penché sur les ordonnances du tribunal portant sur les pensions alimentaires pour le conjoint et l'enfant, y compris



près de 55 millions de dollars recueillis en 2017-2018 et plus de 60 millions de dollars en montants impayés accumulés depuis l'adoption du programme, afin de déterminer si elles sont contrôlées et appliquées adéquatement. Voici les principales conclusions :

-- le déménagement du programme à New Waterford en 2013 a causé de graves problèmes et pertes de personnel, y compris une réduction des efforts globaux d'exécution durant les années qui ont suivi le déménagement;

-- le programme n'a pas appliqué les ordonnances du tribunal comme il devait le faire. Parmi les anomalies remarquées, notons le fait de prendre trop de temps pour agir et de négliger de prendre des mesures supplémentaires d'exécution qui étaient pourtant à la disposition des agents du programme;

-- le programme présente des faiblesses dans ses pratiques de ressources humaines. On remarque, entre autres, qu'il n'y a pas de processus normal d'orientation des nouveaux employés, qu'il n'y a pas de programme de formation pour orienter les employés dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'il n'y a pas de plans annuels de travail ni d'évaluations annuelles du travail.

« Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires a eu beaucoup de difficulté à percevoir les montants qui lui étaient dûs et, en 2017, plus de 60 millions de dollars en paiements ordonnés par les tribunaux restaient impayés, précise M. Pickup. Il faut remédier rapidement aux faiblesses notées dans notre vérification, car le programme doit mieux gérer la manière dont il achemine l'argent vers les gens qui en ont besoin, comme l'ordonne le tribunal. »

Le rapport contient 24 recommandations qui ont toutes été acceptées par le gouvernement.

Le rapport intégral, un résumé et une vidéo de deux minutes pour chacun des trois chapitres se trouvent au www.oag.ns.ca (en anglais seulement).

POUR DIFFUSION :

Le vérificateur général Michael Pickup a présenté aujourd'hui (29 mai) son rapport de vérification opérationnelle qui comporte notamment trois chapitres distincts sur les programmes de subventions, les établissements correctionnels et le programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

Dans le rapport, il dit que même si les ministères de l'Agriculture, des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, et des Ressources naturelles ont attribué des subventions de la manière prévue, ces derniers n'ont pas conçu leurs programmes de subventions de manière à voir clairement si l'argent dépensé avait donné de bons résultats. Dans l'ensemble, il a déterminé que des éléments clés dans la conception des programmes de subventions n'avaient pas été prévus.

En ce qui a trait au ministère de la Justice, M. Pickup a conclu que la gestion des risques pour la sûreté et la sécurité dans les établissements correctionnels pour adultes présentait de graves lacunes, notamment par l'absence d'une approche globale axée sur les risques, par le fait que les politiques et marches à suivre n'étaient pas toujours respectées, et par le fait que le personnel n'était pas formé ou que sa formation n'était pas à jour.

Il a également déterminé que le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires ne contrôlait pas et n'appliquait pas adéquatement les ordonnances du tribunal, qu'il s'écoulait trop de temps entre les mesures d'application des ordonnances ou qu'on ne prenait pas d'autres mesures quand les premières interventions étaient infructueuses.

Le rapport intégral et des vidéos sont disponibles, en anglais seulement, sur le site Web du vérificateur général.

-30-

Personne-ressource : Darleen Langille

902-424-4108

Darleen.Langille@novascotia.ca